

Procès-verbal de séance
Réunion du conseil communautaire
Mercredi 14 avril 2021 à Reyvroz

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u> :	HAUTEVILLE Laurent (DT)
<u>La Forclaz</u> :	GRENAT Maryse (DT)
<u>La Baume</u> :	MENOUD Jean-François (DT)
<u>Le Biot</u> :	TOURNIER Henri-Victor (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Seytroux</u> :	BOYAT Sylvie (DS)
<u>Montriond</u> :	DENNÉ Jean-Claude
<u>Morzine</u> :	TROMBERT Fabien, MARULLAZ Aube, DUPIEUX Gilbert et ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth
<u>St Jean d'Aulps</u> :	COTTET Sophie
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Lullin</u> :	DEGENEVE Alain et CRAYSTON José
<u>Vailly</u> :	GIROD Jean-Marc
<u>Belleaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis, BERNAZ Célia et REY Emmanuel

Procurations :

Manuelle BUET (Morzine) à Gilbert DUPIEUX (Morzine)
Pierre VOIRIN (Morzine) à Aube MARULLAZ (Morzine)
Margaux CASTEX (Morzine) à Aube MARULLAZ (Morzine)
Philippe VINET (Les Gets) à Fabien TROMBERT (Morzine)
Michel MUFFAT (Montriond) à Jean-Claude DENNÉ (Montriond)
Jean-François MUFFAT (Essert-Romand) à Fabien TROMBERT (Morzine)
Yannick TRABICHET (Vailly) à Jean-Marc GIROD (Vailly)

Délégués présents sans droit de vote :

GALLAY Cyrille (DS LA Forclaz)

Délégués excusés :

BUET Manuelle (Morzine), VOIRIN Pierre (Morzine), CASTEX Margaux (Morzine), VINET Philippe (Les Gets),
MARTEL Mireille (Les Gets), MUTILLOD Christophe (Les Gets), MUFFAT Michel (Montriond), TRABICHET
Yannick (Vailly), MUFFAT Jean-François (DT Essert-Romand) et MORAND Jean-Claude (DT Seytroux),

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur) et MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier)

Secrétaire de séance : LOMBARD Gérald

Date de convocation : 8 avril 2021

1- Finances

1.1 Budget annexe – Domaine de Découverte de la Vallée d’Aulps

1.1.1 Approbation du compte de gestion 2020

Le conseil communautaire, à l’unanimité, déclare que le compte de gestion du budget annexe « Domaine de Découverte de la Vallée d’Aulps », dressé pour l’exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelle ni observation ni réserve de sa part.

1.1.2 Vote du compte administratif 2020

Monsieur Fabien TROMBERT, Président, quitte la séance.

Monsieur Gérard LOMBARD, 2ème Vice-président, présente au conseil communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2020 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d’Aulps qui présente un déficit de fonctionnement d’un montant de 3 951,34 € :

	Dépenses HT 2020	Recettes HT 2020	Résultat 2020
Fonct.	90 168,10 €	86 216,76 €	- 3 951,34 €
Inv.	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	90 168,10 €	86 216,76 €	-3 951,34 € 2019 : 3 067,77€ 2018 : 2 873,86€ 2017 : 16 124,66€

Le conseil communautaire, à l’unanimité, approuve le compte administratif 2020 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d’Aulps qui présente un déficit de fonctionnement d’un montant de 3 951,34 €.

1.1.3 Vote du budget primitif 2021

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de voter le budget primitif 2021 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d’Aulps pour un montant total de 123 100 € HT :

	<i>Rappel</i> BP 2020 BP 2019	BP 2021
Fonct.	94 100 € 136 700 €	123 100 €
Invest.	0 €	0 €
Total	94 100 € 136 700 €	123 100 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, vote le budget primitif 2021 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps pour un montant total de 123 100,00 € HT.

1.2 Budget annexe – Service Public d'Assainissement Non Collectif

1.2.1 Approbation du compte de gestion 2020

Le conseil communautaire, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget annexe « SPANC », dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

1.2.2 Vote du compte administratif 2020

Monsieur Fabien TROMBERT, Président, quitte la séance.

Monsieur Gérard LOMBARD, 2ème Vice-président, présente au conseil communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2020 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 20 054,74 € et un excédent d'investissement d'un montant de 8 400,25 € :

	Dépenses HT 2020	Recettes HT 2020	Résultat 2020
Fonct.	5 552,96 €	25 607,70 €	20 054,74 €
Inv.	0,00 €	8 400,25 €	8 400,25 €
Total	5 552,96 €	34 007,95 €	28 454,99 € 2019 : 24 053,37€ 2018 : 56 442,67€ 2017 : 61 106,71€

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 20 054,74 € et un excédent d'investissement d'un montant de 8 400,25 €.

1.2.3 Affectation des résultats 2020

Stéphane PUGIN-BRON rappelle le vote du compte administratif 2020 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif et indique à l'assemblée que les dispositions comptables imposent à ce que le conseil communautaire décide de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020. Il propose de procéder de la manière suivante :

Résultat global de la section de fonctionnement 2020	20 054,74 €
Besoin de financement de la section d'investissement estimé :	
- Résultat d'investissement 2020 avant affectation :	8 400,25 €
- Restes à réaliser en dépenses :	0,00 €
- Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
Soit un excédent de :	8 400,25 €
Affectation en investissement (1068)	0,00 €
Report en fonctionnement (002)	20 054,74 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, donne son accord à l'affectation des résultats 2020 dans les conditions présentées ci-dessus.

1.2.4 Vote du budget primitif 2021

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de voter le budget primitif 2021 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour un montant total de 43 500,25 € HT :

	<i>Rappel BP 2020</i>	BP 2021
Fonct.	51 200 €	35 100 €
Invest.	8 400,25 €	8 400,25 €
Total	59 600,25 €	43 500,25 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, vote le budget primitif 2021 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour un montant total de 43 500,25 € HT.

1.3 Budget annexe – Transport scolaire

1.3.1 Approbation du compte de gestion 2020

Le conseil communautaire, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget annexe « Transport scolaire », dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

1.3.2 Vote du compte administratif 2020

Monsieur Fabien TROMBERT, Président, quitte la séance.

Monsieur Gérald LOMBARD, 2ème Vice-président, présente au conseil communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2020 du budget annexe du Transport scolaire qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 49,60 € :

	Dépenses HT 2020	Recettes HT 2020	Résultat 2020
Fonct.	343 729,04 €	343 778,64 €	49,60 €
Inv.	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	343 729,04 €	343 778,64 €	49,60 € 2019 : 34,96€ 2018 : 47,45 € 2017 : 144,18 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020 du budget annexe du Transport scolaire qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 49,60 €.

1.3.3 Affectation des résultats 2020

Stéphane PUGIN-BRON rappelle le vote du compte administratif 2020 du budget annexe du Transport scolaire et indique à l'assemblée que les dispositions comptables imposent à ce que le conseil communautaire décide de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020. Il propose d'affecter l'excédent de la manière suivante :

Résultat global de la section de fonctionnement 2020	49,60 €
Besoin de financement de la section d'investissement estimé :	
- Résultat d'investissement 2020 avant affectation :	0,00 €
- Restes à réaliser en dépenses :	0,00 €
- Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
Soit un besoin de financement de :	0,00 €
Affectation en investissement (1068)	0,00 €
Report en fonctionnement (002)	49,60 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, donne son accord à l'affectation des résultats 2020 dans les conditions présentées ci-dessus.

1.3.4 Vote du budget primitif 2021

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de voter le budget primitif 2021 du budget annexe du Transport scolaire pour un montant total de 599 100,00 € :

	<i>Rappel BP 2020</i>	BP 2021
Fonct.	400 000 €	599 100 €
Invest.	0 €	0 €
Total	400 000 €	599 100 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, vote le budget primitif 2021 du budget annexe du Transport scolaire pour un montant total de 599 100,00 €.

1.4 Budget annexe – MSP de Lullin

1.4.1 Approbation du compte de gestion 2020

Le conseil communautaire, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget annexe « MSP de Lullin », dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

1.4.2 Vote du compte administratif 2020

Monsieur Fabien TROMBERT, Président, quitte la séance.

Stéphane PUGIN-BRON, 2ème Vice-président, présente au conseil communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2020 du budget annexe de la MSP de Lullin qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 5 105,42 € et un excédent d'investissement de 9 913,26 € :

	Dépenses HT 2020	Recettes HT 2020	Résultat 2020
Fonct.	2 171,88 €	7 277,30 €	5 105,42 €
Inv.	70 086,74 €	80 000,00 €	9 913,26 €
Total	72 258,62 €	87 277,30 €	15 018,68 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020 du budget annexe de la MSP de Lullin qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 5 105,42 € et un excédent d'investissement de 9 913,26 €.

1.4.3 Affectation des résultats 2020

Stéphane PUGIN-BRON rappelle le vote du compte administratif 2020 du budget annexe de la MSP de Lullin et indique à l'assemblée que les dispositions comptables imposent à ce que le conseil communautaire décide de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020. Il propose d'affecter l'excédent de la manière suivante :

Résultat global de la section de fonctionnement 2020	5 105,42 €
Besoin de financement de la section d'investissement estimé :	
- Résultat d'investissement 2020 avant affectation :	9 913,26 €
- Restes à réaliser en dépenses :	40 000,00 €
- Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
Soit un besoin de financement de :	30 086,74 €
Affectation en investissement (1068)	5 105,42 €
Report en fonctionnement (002)	0,00 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, donne son accord à l'affectation des résultats 2020 dans les conditions présentées ci-dessus.

1.4.4 Vote du budget primitif 2021

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de voter le budget primitif 2021 du budget annexe de la MSP de Lullin pour un montant total de 1 387 100,00 € HT :

	<i>Rappel BP 2020</i>	BP 2021
Fonct.	510 900 €	608 600 €
Invest.	765 000 €	778 500 €
Total	1 275 900 €	1 387 100 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, vote le budget primitif 2021 du budget annexe de la MSP de Lullin pour un montant total de 1 387 100,00 € HT.

1.5 Budget annexe – ZAE du Vernay-Bron

1.5.1 Approbation du compte de gestion 2020

Le conseil communautaire, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget annexe « ZAE du Vernay-Bron », dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

1.5.2 Vote du compte administratif 2020

Monsieur Fabien TROMBERT, Président, quitte la séance.

Monsieur Gérald LOMBARD, 2ème Vice-président, présente au conseil communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2020 du budget annexe de la ZAE du Vernay-Bron qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 473 441,21 € et un besoin de financement de la section d'investissement de 156 851,29 € :

	Dépenses HT 2020	Recettes HT 2020	Résultat 2020
Fonct.	183 410,08 €	1656 851,29 €	1 473 441,21 €
Inv.	183 409,45 €	26 558,16 €	- 156 851,29 €
Total	366 819,53 €	1683 409,45 €	1 316 589,92 € 2019 : -26 558,79 € 2018 : - 1 236,00 € 2017 : 0,00 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020 du budget annexe de la ZAE du Vernay-Bron qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 473 441,21 € et un besoin de financement de la section d'investissement de 156 851,29 €.

1.5.3 Affectation des résultats 2020

Stéphane PUGIN-BRON rappelle le vote du compte administratif 2020 du budget annexe de la ZAE du Vernay-Bron et indique à l'assemblée que les dispositions comptables imposent à ce que le conseil communautaire décide de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020. Il propose d'affecter l'excédent de la manière suivante :

Résultat global de la section de fonctionnement 2020	1 473 441,21 €
Besoin de financement de la section d'investissement estimé :	
- Résultat d'investissement 2020 avant affectation :	-156 851,29 €
- Restes à réaliser en dépenses :	0,00 €
- Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
Soit un besoin de financement de :	156 851,29 €
Affectation en investissement (1068)	156 851,29 €
Report en fonctionnement (002)	1 316 589,92 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, donne son accord à l'affectation des résultats 2020 dans les conditions présentées ci-dessus.

1.5.4 Vote du budget primitif 2021

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de voter le budget primitif 2021 du budget annexe de la ZAE du Vernay-Bron pour un montant total de 7 863 861,29 € HT :

	<i>Rappel BP 2020</i>	BP 2021
Fonct.	4 823 410 €	4 624 210 €
Invest.	3 225 600 €	3 239 651 €
Total	8 048 010 €	7 863 861 €

Stéphane PUGIN-BRON précise que le montant de ce budget peut paraître impressionnant car on y trouve un certain nombre d'opérations d'ordre liées à la comptabilité de stock qui s'impose en matière de ZAE pour chaque stade de l'opération (terrains aménagés, terrains en cours et terrains aménagés).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, vote le budget primitif 2021 du budget annexe de la ZAE du Vernay-Bron pour un montant total de 7 863 861,29 € HT.

1.6 Budget annexe – ZAE de Moulin Dessailly

1.6.1 Approbation du compte de gestion 2020

Le conseil communautaire, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget annexe « ZAE de Moulin Dessailly », dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

1.6.2 Vote du compte administratif 2020

Monsieur Fabien TROMBERT, Président, quitte la séance.

Monsieur Gérard LOMBARD, 2ème Vice-président, présente au conseil communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2020 du budget annexe de la ZAE de Moulin Dessailly qui présente un déficit de fonctionnement d'un montant de 9 861,15 € et un besoin de financement de la section d'investissement de 228 908,32 € :

	Dépenses HT 2020	Recettes HT 2020	Résultat 2020
Fonct.	238 769,47 €	228 908,32 €	- 9 861,15 €
Inv.	238 769,28 €	9 860,96 €	- 228 908,32 €
Total	476 538,75 €	238 769,28 €	- 237 769,47 € 2019 : -9 861,15€

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020 du budget annexe de la ZAE de Moulin Dessailly qui présente un déficit de fonctionnement d'un montant de 9 861,15 € et un besoin de financement de la section d'investissement de 228 908,32 €.

1.6.3 Vote du budget primitif 2021

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de voter le budget primitif 2021 du budget annexe de la ZAE de Moulin Dessailly pour un montant total de 3 522 708,32 € HT :

	<i>Rappel BP 2020</i>	BP 2021
Fonct.	2 528 810 €	2 071 800 €
Invest.	1 688 600 €	1 450 908,32€
Total	4 217 410 €	3522 708,32€

Le conseil communautaire, à l'unanimité, vote le budget primitif 2021 du budget annexe de la ZAE de Moulin Dessailly pour un montant total de 3 522 708,32 € HT.

1.7 Budget annexe – ZAE des Lanches

1.7.1 Approbation du compte de gestion 2020

Le conseil communautaire, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget annexe « ZAE des Lanches », dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

1.7.2 Vote du compte administratif 2020

Monsieur Fabien TROMBERT, Président, quitte la séance.

Monsieur Gérald LOMBARD, 2ème Vice-président, présente au conseil communautaire le compte administratif 2020 du budget annexe de la ZAE des Lanches qui ne présente aucun résultat de clôture compte tenu de l'absence de dépenses et recettes comptabilisées sur ce budget au cours de l'exercice 2020.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020 du budget annexe de la ZAE des Lanches qui ne présente aucun résultat de clôture compte tenu de l'absence de dépenses et recettes comptabilisées sur ce budget au cours de l'exercice 2020.

1.7.3 Vote du budget primitif 2021

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de voter le budget primitif 2021 du budget annexe de la ZAE des Lanches pour un montant total de 545 012,00 € HT :

	<i>Rappel BP 2020</i>	BP 2021
Fonct.	330 011 €	330 011 €
Invest.	215 001 €	215 001 €
Total	545 012 €	545 012 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, vote le budget primitif 2021 du budget annexe de la ZAE des Lanches pour un montant total de 545 012,00 € HT.

1.8 Budget principal

1.8.1 Approbation du compte de gestion 2020

Le conseil communautaire, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

1.8.2 Vote du compte administratif 2020

Monsieur Fabien TROMBERT, Président, quitte la séance.

Monsieur Gérard LOMBARD, 2ème Vice-président, présente au conseil communautaire le compte administratif 2020 du budget principal qui présente un excédent de fonctionnement de 5 466 746,07 € et un besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 703 418,58 €.

	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020
Fct	15 709 215,65 €	21 175 961,72 €	5 466 746,07 €
2019	15 830 933,50 €	21 453 904,77 €	5 622 971,27 €
2018	15 666 280,24 €	21 944 718,19 €	6 278 437,95 €
2017	14 415 556,13 €	20 370 348,72 €	5 954 792,59 €
Inv	5 920 350,22 €	5 216 931,64 €	- 703 418,58 €
2019	8 721 317,18 €	7 143 836,18 €	- 1 577 481,00 €
2018	10 120 621,68 €	6 602 601,71 €	- 3 518 019,97 €
2017	5 834 773,91 €	3 565 772,22 €	- 2 269 001,69 €
Total	21 629 565,87 €	26 392 893,36 €	4 763 327,49 €
2019	24 552 250,68 €	28 597 740,95 €	4 045 490,27 €
2018	25 786 901,92 €	28 547 319,90 €	2 760 417,98 €
2017	20 250 330,04 €	23 936 120,94 €	3 685 790,90 €

Dépenses de fonctionnement *Zoom sur le personnel*

- Masse salariale CA 2017 2 144 430 €
 - Masse salariale CA 2018 2 179 586 €
soit + 1,6 %
 - Masse salariale CA 2019 2 260 625 €
soit + 3,7 %
- Augmentation du fait notamment du recrutement de la responsable achat public et de la secrétaire de mairie itinérante
- Masse salariale CA 2020 2 287 912 €
soit + 1,2 %

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020 du budget principal qui présente un excédent de fonctionnement de 5 466 746,07 € et un besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 703 418,58 €.

1.8.3 Affectation des résultats 2020

Stéphane PUGIN-BRON rappelle le vote du compte administratif 2020 du budget principal et indique à l'assemblée que les dispositions comptables imposent à ce que le conseil communautaire décide de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020. Il propose d'affecter l'excédent de la manière suivante :

Résultat global de la section de fonctionnement 2020	5 466 746,07 €
Besoin de financement de la section d'investissement estimé :	
- Résultat d'investissement 2020 avant affectation :	-703 418,58 €
- Restes à réaliser en dépenses :	1 438 500,00 €
- Restes à réaliser en recettes :	1 206 600,00 €
Soit un besoin de financement de :	935 318,58 €
Affectation en investissement (1068)	935 318,58 €
Report en fonctionnement (002)	4 531 427,49 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, donne son accord à l'affectation des résultats 2020 dans les conditions présentées ci-dessus.

1.8.4 Budget primitif 2021

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de voter le budget primitif 2021 du budget principal pour un montant total de 33 027 300 € :

		BP 2021
Fonct.	2020 : 20 897 500 € 2019 : 21 178 100 € 2018 : 20 931 400 € 2017 : 20 210 300 €	23 353 000 €
Invest.	2020 : 9 219 200 € 2019 : 12 947 800 € 2018 : 12 490 900 € 2017 : 9 834 100 €	9 674 300 €
Total	2020 : 30 116 700 € <i>part invest : 30,6%</i> 2019 : 33 750 300 € <i>part invest : 37,9%</i> 2018 : 33 422 300 € <i>part invest : 37,4%</i> 2017 : 30 044 400 € <i>part invest : 32,7%</i>	33 027 300 € Part invest. : 29,3 %

Il précise que :

- ce budget a été élaboré par les services sur la base des décisions du Bureau depuis début janvier 2021, des éléments apportés par l'étude KPMG et du contenu du DOB validé en conseil le 9 mars 2021,
- les recettes sont basées sur des taux de fiscalité inchangés,
- le budget principal est décomposé en 26 services (même si évidemment seul le budget consolidé fait l'objet d'un vote).

Dépenses de fonctionnement
Répartition des dépenses par nature

		2020
● Charges à caractère général	24,4 %	28,1 %
● Atténuation produits (FPIC et AC)	22,7 %	22,8 %
● Virement en investissement	19,1 %	9,1 %
● Autres charges (contribution STOC, SIAC et subventions aux associations)	14,5 %	16,3 %
● Personnel	11,0 %	11,7 %
● Opérations d'ordre	3,6 %	4,0 %
● Dépenses imprévues	2,8 %	5,8 %
● Charges financières	1,8 %	2,1 %
● Charges exceptionnelles	0,1 %	0,1 %

Dépenses de fonctionnement
Zoom sur le personnel

● Masse salariale BP 2017	2 267 100,00 €
● Masse salariale BP 2018	2 238 800,00 € <i>soit - 1,2 %</i>
● Masse salariale BP 2019	2 401 000,00 € <i>soit + 7,2 %</i>
● Masse salariale BP 2020	2 443 900,00 € <i>soit + 1,8 %</i>
● Masse salariale BP 2021	2 586 900,00 € <i>soit + 5,8 %</i>

Dépenses de fonctionnement
Zoom sur le personnel

● Ce budget prend en compte les éléments décidés depuis le 1 ^{er} janvier :	
✓revalorisation primes/technicité :	+ 20 k€
✓revalorisation salariale décidée par la commission :	+ 17 k€
✓extension service sentier :	+ 30 k€
✓chèques-déjeuners :	+ 10 k€
✓recrutement SPANC/GEMAPI :	+ 21 k€
✓centre de vaccination	+ 25 k€
<i>Base jusqu'à fin juin et à noter que le financement potentiel de l'ARS n'a pas été intégré aux recettes</i>	
✓conseiller numérique	+ 20 k€

82 agents (soit env. 60,7 etp)

2020 : 77 agents pour 54,7 etp

2019 : 78 agents pour 56,8 etp – 2017 : 76 agents

- ✓ **51** salariés annuels (38 titulaires, 8 CDD, 5 CDI)
- ✓ **8** salariés saisonniers hiver
- ✓ **19** salariés saisonniers été
- ✓ **2** renforts centre de vaccination
- ✓ **2** agents communaux mis à disposition à l'année (1 réseau biblio. + responsable technique MZ)

Personnel : répartition par service

- Direction : 1 (1 etp)
- Paie / compta / budget / marchés : 7 (5,9 etp)
- Transport : 2 (1,4 etp)
- Action sociale (*enfance / santé*) : 8 (5,1 etp)
- Politique culturelle : 13 (10,1 etp)
- Urbanisme : 4 (4 etp)
- Développement Économique (ZA, Natura, saisonniers, projets) : 3 (2,1 etp)
- Services techniques
 - ✓ Déchets/SPANC : 22 (16,3 etp)
 - ✓ Voirie, bâtiment : 14 (9,8 etp)
 - ✓ Sentiers : 8 (4 etp)
 - ✓ Coursives AZ : 3 (1 etp)

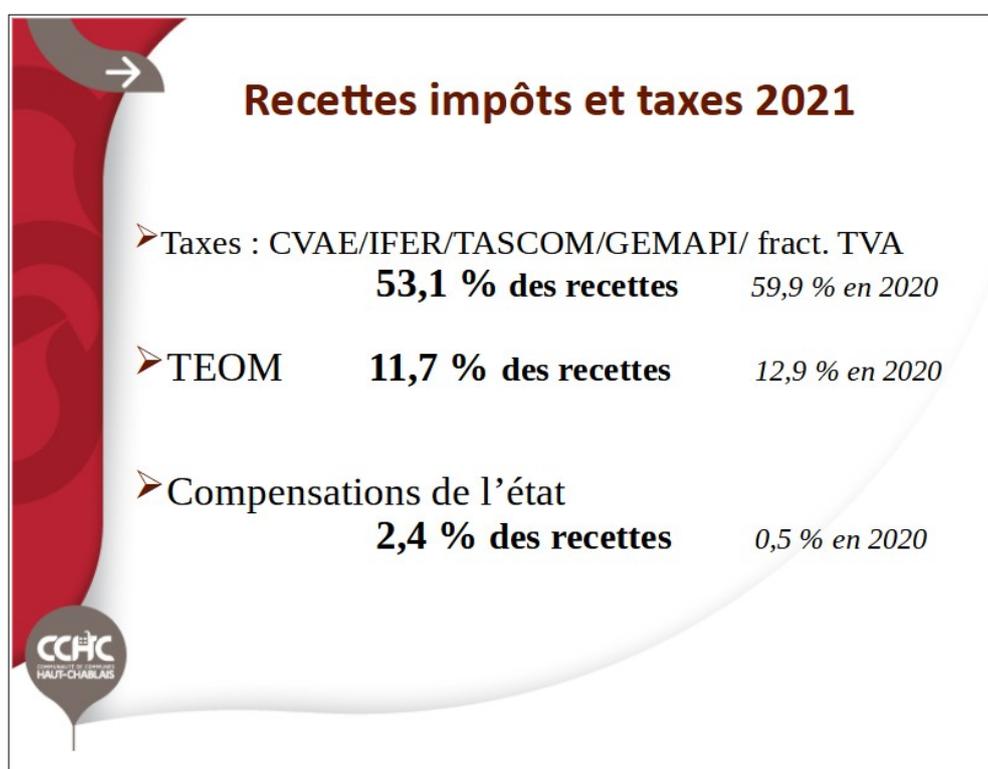
Recettes impôts et taxes 2021

➤ Les éléments fiscaux reçus à ce jour de l'État et qui sont plutôt favorables puisqu'il laisse apparaître une augmentation de plus de 63 k€ par rapport à 2020 :

- ✓ une augmentation de 2 % de la CVAE par rapport à 2020 (attention à 2022 !) : + 28 k€
- ✓ une très légère croissance de la fiscalité (FB, CFE et compensations) : + 15 k€
- ✓ une croissance de la TEOM : + 39 k€
- ✓ une augmentation de la DGF : + 9 k€

Evolution de la fiscalité et de la DGF en 2021

	2020	2021	Différence
Taxes foncières et d'habitation	10 971 476,00 €	9 420 868,00 €	-1 550 608,00 €
CVAE	1 275 053,00 €	1 302 920,00 €	27 867,00 €
TASCOM	117 288,00 €	98 075,00 €	-19 213,00 €
IFER	172 368,00 €	173 404,00 €	1 036,00 €
Fraction de TVA	0,00 €	1 093 793,00 €	1 093 793,00 €
FNGIR	36 146,00 €	36 146,00 €	0,00 €
DCRTP	7 533,00 €	7 533,00 €	0,00 €
Compensation CET	67 532,00 €	492 532,00 €	425 000,00 €
Compensation taxes foncières	198,00 €	62 122,00 €	61 924,00 €
Compensation taxe d'habitation	24 664,00 €	0,00 €	-24 664,00 €
TEOM	2 720 008,00 €	2 759 628,00 €	39 620,00 €
Dotation d'intercommunalité	174 144,00 €	194 700,00 €	20 556,00 €
Dotation de compensation	588 110,00 €	576 528,00 €	-11 582,00 €
TOTAL	16 154 520,00 €	16 218 249,00 €	63 729,00 €



→ **Dépenses d'investissement 2021**

Le budget d'investissement intègre les éléments suivants :

- un apport de 100 k€ pour le financement du solde des travaux de la ZAE du Vernay-Bron
- le financement complet des deux tranches (2021-2022) des escalators d'Avoriaz
- le financement complet des vestiaires du terrain de foot de Bellevaux
- une première tranche d'autofinancement des logements saisonniers à Saint Jean d'Aulps (250 000 € TTC soit env. 50% de l'autofinancement nécessaire)
- le financement complet de la déchetterie des Gets (2021-2022)



Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER souligne qu'il avait été dit que l'aménagement de la ZAE du Vernay-Bron devait s'équilibrer et aimerait donc savoir pourquoi il est prévu un apport de 100 000 € du budget principal. Fabien TROMBERT indique que des travaux d'enrobés supplémentaires doivent être réalisés et que la subvention du CD74 est moins importante que prévue, d'où cet apport de 100 000 €.

→

- la poursuite des travaux de renouvellement des conteneurs semi-enterrés
- l'acquisition d'un camion pour la collecte des déchets
- des études et travaux pour le contrat de rivières
- l'acquisition d'un camion pour le service voirie (livraison en 2022)
- les études nécessaires à l'avancée de plusieurs projets (extension ZAE des Plagnettes, crèche des Gets, siège, gymnase, voie verte,...)
- les travaux récurrents d'entretien des bâtiments



Sophie COTTET s'étonne de ne pas voir apparaître les travaux de pose de conteneurs semi-enterrés à côté de l'EHPAD à Saint Jean d'Aulps. Stéphane PUGIN-BRON précise que ces travaux sont bien prévus dans le programme d'investissement global du service Déchets. Fabien TROMBERT souligne qu'une solution a été trouvée pour régler le problème d'accès du camion de collecte et qu'une réponse est maintenant attendue de l'EHPAD. Il précise que la CCHC prendra uniquement à sa charge les travaux de pose des conteneurs, et non les modifications du parking (changement de bordures, terrassement...).

Dépenses d'investissement
Répartition des dépenses par nature

• Solde d'exécution de la SI reporté	7,3 %	17,1 %
• Remboursement d'emprunts	8,4 %	9,2 %
• Immobilisat. incorporelles (PLUi / études)	6,5 %	4,5 %
• Immobilisations corporelles (matériel)	18,5 %	18,8 %
• Immobilisations en cours (tx / bâtiments)	55,1 %	46,5 %
• Subventions d'équipement (HdL)	1,8 %	1,9 %
• Opérations sous mandat (école Vailly)	0,1 %	0,4 %
• Opérations d'ordre	0,1 %	0,2 %
• Divers	2,2 %	1,4 %

Recettes d'investissement
Répartition des recettes par nature

• Excédents de fonct. capitalisés	7,3 %	37,8 %
• Virement section de fonctionnement	46,8 %	20,6 %
• FCTVA	16,0 %	12,8 %
• Subventions	11,4 %	11,8 %
• Amortissements	8,8 %	9,0 %
• Immobilisations en cours	6,8 %	7,2 %
• Opérations sous mandat (école Vailly)	0,0 %	3,0 %
• Opérations patrimoniales	0,8 %	0,0 %
• Emprunts	2,1 %	0,0 %

Évolutions des annuités de la dette

• Annuités 2017	1 362 800 €
- intérêts	548 400 €
- capital	814 400 €
• Annuités 2018	1 354 200 €
- dont intérêts	513 700 €
- dont capital	840 500 €
• Annuités 2019	1 385 800 €
- dont intérêts	489 400 €
- dont capital	896 400 €
• Annuités 2020	1 296 800 €
- dont intérêts	449 500 €
- dont capital	847 300 €
• Annuités 2021	1 238 400 €
- dont intérêts	422 100 €
- dont capital	816 300 €
	soit -4,5 %

Marges de manœuvre 2021

Il reste 291 k€ de crédits disponibles affectés par le Bureau du 9 avril :

- pour 174 k€ à l'économie – service ZAE (*abondement FRU ? aides aux entreprises ?*)
- pour 117 k€ en attente d'affectation et inscrit au service ADG (*réserve budgétaire ou autofinancement 2022*)



Vote du budget primitif 2021

Budget 2021 - Dépenses de fonctionnement		
	BP 2020 + DM	BP 2021
011- charges à caractère gle	5 774 900 €	5 749 200 €
012 – charges de personnel	2 443 900 €	2 586 900 €
014 – atténuation produits	4 815 100 €	5 342 400 €
022 – dépenses imprévues	1 189 300 €	666 500 €
023 – virement à la SI	1 957 700 €	4 528 900 €
042 - amortissements	830 900 €	855 300 €
65 – autres charges de gestion courante	3 405 200 €	3 409 500 €
66 - charges financières	449 500 €	422 100 €
67 – charges except.	21 800 €	24 100 €
TOTAL	20 888 300 €	23 584 900 €

Budget 2021 - Recettes de fonctionnement

	BP 2020 + DM	BP 2021
002 - excédent	2 137 390,27 €	4 763 327,49 €
013 – atténuation charges	23 951,29 €	19 497,60 €
042 – opérations d'ordre	14 900,00 €	11 900,00 €
70 – produits et ventes	1 010 600,00 €	616 743,93 €
73 – impôts et taxes	15 433 000,00 €	15 273 200,00 €
74- dotations participations	2 020 676,82 €	2 402 900,00 €
75 – autres produits	244 581,62 €	472 130,98 €
77 – produits exceptionnels	3 800,00 €	25 200,00 €
TOTAL	20 888 300 €	23 584 900 €

Budget 2021 - Dépenses d'investissement

	BP 2020+ DM	BP 2021
001- déficit	1 577 481,00 €	703 418,58 €
040 – opérations d'ordre	14 900,00 €	11 900,00 €
10 – dotations fonds divers	43 700,00 €	0,00 €
16 – rembours. emprunts	847 272,44 €	816 281,56 €
20- immo incorporelles	418 362,09 €	629 480,48 €
204 – subv. d'équipements	174 500,00 €	174 500 €
21 – immo corporelles	1 793 841,22 €	1 793 572,10 €
23 – immo en cours	4 312 692,25 €	5 329 147,28 €
27 – autres immo financière	84 451,00 €	137 000,00 €
458 – opérations ss mandat	50 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL	9 317 200 €	9 674 300,00 €

Budget 2021 - Dépenses d'investissement

• 11 – Administration générale	417 001,02 €	<i>travaux / terrains siège</i>
• 12 – Agriculture – Environnement – Forêt	10 000,00 €	<i>panneaux Natura 2000</i>
• 15 – Ascenseurs publics	641 000,00 €	<i>remplacement escalators</i>
• 20 – Ferme	5 937,09 €	<i>réfection accès</i>
• 25 – Crèches	260 000,00 €	<i>divers crèches + études Gets</i>
• 30 – DDVA	151 000,00 €	<i>travaux cave voûtée / scéno</i>
• 35 – Musée de la Musique Mécanique	189 100,00 €	<i>travaux escalier / traitement air</i>
• 36 – Musées de Bellevaux	11 375,45 €	<i>signalétique et enseignes</i>
• 40 - Tourisme	23 492,00 €	<i>balisage route TSF + ass. Jotty</i>
• 50 – Déchets	1 660 500,00 €	<i>conteneur/déchetterie/engins</i>
• 51 – Gymnase	57 668,31 €	<i>travaux SJA / étude Bx</i>
• 52 – Transport	93 067,86 €	<i>étude voie verte + entrée avo</i>
• 53 – Dépôt de matériaux inertes	870,00 €	
• 57 – Urbanisme	220 510,58 €	<i>PLUi</i>
• 56 – Maison de santé	194 500,00 €	<i>subv. HDL / divers MSP SJA</i>
• 59 – Relais d'Assistantes Maternelles	5 000,00 €	<i>rangement + divers</i>
• 60 – Sentiers	255 291,76 €	<i>travaux + balisage + site web</i>
• 62 – Saisonniers	333 786,46 €	<i>travaux Ville de Chelles</i>
• 63 – Réseau des bibliothèques	11 067,80 €	<i>aménagement local</i>
• 65 – Ecoles de musique	5 000,00 €	<i>divers</i>
• 75 – Foot	408 596,37 €	<i>vestiaires Bx + divers</i>
• 80 – Locaux techniques	360 757,88 €	<i>matériel + travaux</i>
• 81 – Voirie	2 319 900,00 €	<i>travaux + matériel</i>
• 82 - GEMAPI	267 254,08 €	<i>contrat rivière + Dranse Mtd</i>
• 90 – Gendarmerie	7 000,00 €	<i>divers</i>

Budget 2021 - Recettes d'investissement

	BP 2020 + DM	BP 2021
021 – virement section fonct	1 957 700,00 €	4 528 900,00 €
024 – cessions d'immo	0,00 €	0,00 €
040 - amortissements	830 900,00 €	855 300,00 €
10 – FCTVA et 1068	4 661 900,00 €	2 250 700,00 €
13 - subventions	1 089 800,00 €	1 104 600,00 €
16 – emprunts	0,00 €	200 000,00 €
23 – immo en cours	660 800,00 €	660 800,00 €
458 – opérations ss mandat	116 100,00 €	0,00 €
TOTAL	9 317 200,00 €	9 674 300,00 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, vote le budget primitif 2021 du budget principal pour un montant total de 33 027 300 €.

Vote des taux de taxes foncières et de CFE

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que le budget qui vient d'être voté a été établi sur la base des mêmes taux de fiscalité directe que ceux votés en 2020. Il propose donc aux membres du conseil communautaires de voter les taux suivants :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 6,12 % (taux inchangé depuis 2016)
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 5,39 % (taux inchangé depuis 2016)
- cotisation foncière des entreprises : 26,56 % (taux inchangé depuis 2017)

Concernant la cotisation foncière des entreprises, il rappelle que la CCHC est passée au 1^{er} janvier 2017 sous le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique et qu'un taux de CFE unique s'applique depuis 2017, avec toutefois un mécanisme de lissage progressif des taux communaux prévu sur la base d'une durée d'intégration de 5 ans.

Concernant la taxe d'habitation, il souligne que la réforme de la fiscalité locale, prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, a prévu le gel des taux intercommunaux de taxe d'habitation en 2020 à hauteur des taux 2019, et le conseil communautaire n'a donc pas à voter de taux pour cette taxe en 2021. La CCHC ne perçoit plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales et perçoit désormais, en compensation, une fraction de la TVA collectée par l'État.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de conserver les mêmes taux qu'en 2020.

Vote des taux de la TEOM pour 2021

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire qu'un lissage des taux de la TEOM avait été défini en 2016 dans les conditions suivantes :

	TEOM voté 16	TEOM 2017	TEOM 2018	TEOM 2019	TEOM 2020	TEOM 2021	TEOM 2022	TEOM 2023	TEOM 2024	TEOM 2025	TEOM 2026
AVORIAZ	8,00%	7,83%	7,66%	7,49%	7,32%	7,15%	6,98%	6,81%	6,64%	6,47%	6,30%
BELLEVAUX	8,50%	7,83%	7,66%	7,49%	7,32%	7,15%	6,98%	6,81%	6,64%	6,47%	6,30%
LULLIN	8,50%	7,83%	7,66%	7,49%	7,32%	7,15%	6,98%	6,81%	6,64%	6,47%	6,30%
VAILLY	8,50%	7,83%	7,66%	7,49%	7,32%	7,15%	6,98%	6,81%	6,64%	6,47%	6,30%
REYVROZ	8,50%	7,83%	7,66%	7,49%	7,32%	7,15%	6,98%	6,81%	6,64%	6,47%	6,30%
LA VERNAZ	8,00%	7,83%	7,66%	7,49%	7,32%	7,15%	6,98%	6,81%	6,64%	6,47%	6,30%
LA BAUME	8,00%	7,83%	7,66%	7,49%	7,32%	7,15%	6,98%	6,81%	6,64%	6,47%	6,30%
MONTRIOND	8,00%	7,83%	7,66%	7,49%	7,32%	7,15%	6,98%	6,81%	6,64%	6,47%	6,30%
LA FORCLAZ	8,00%	7,83%	7,66%	7,49%	7,32%	7,15%	6,98%	6,81%	6,64%	6,47%	6,30%
LA COTE	8,00%	7,83%	7,66%	7,49%	7,32%	7,15%	6,98%	6,81%	6,64%	6,47%	6,30%
ESSERT	8,00%	7,83%	7,66%	7,49%	7,32%	7,15%	6,98%	6,81%	6,64%	6,47%	6,30%
LE BIOT	6,15%	6,15%	6,18%	6,18%	6,21%	6,21%	6,24%	6,24%	6,27%	6,27%	6,30%
ST JEAN	6,15%	6,15%	6,18%	6,18%	6,21%	6,21%	6,24%	6,24%	6,27%	6,27%	6,30%
SEYTROUX	5,70%	5,76%	5,82%	5,88%	5,94%	6,00%	6,06%	6,12%	6,18%	6,24%	6,30%
MORZINE	5,00%	5,15%	5,26%	5,39%	5,52%	5,65%	5,78%	5,91%	6,04%	6,17%	6,30%
LES GETS	5,00%	5,15%	5,26%	5,39%	5,52%	5,65%	5,78%	5,91%	6,04%	6,17%	6,30%
RECETTE	2 438 k€	2 420 k€	2 423 k€	2 424 k€	2 426 k€	2 427 k€	2 430 k€	2 431 k€	2 433 k€	2 434 k€	2 436 k€

Le conseil communautaire, à l'unanimité, vote les taux suivants pour la TEOM 2021 :

Zone	Périmètre	Taux 2021
Zone 1	Avoriaz – Belleaux – Lullin – Vailly – Reyvroz - La Vernaz La Forclaz La Baume – Montriond – La Côte d'Arbroz Essert-Romand	7,15 %
Zone 2	Le Biot – Saint Jean d'Aulps	6,21 %
Zone 3	Seytroux	6,00 %
Zone 4	Morzine – Les Gets	5,65 %

Vote du produit de la taxe GEMAPI pour 2021

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire l'institution de la taxe GEMAPI. Il rappelle également que le montant du produit de cette taxe fixé pour 2020 était de 150 000 euros et propose de reconduire le même montant pour 2021.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, fixe à 150 000 euros le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2021.

2- Marchés publics : marquage au sol

Charles-Henri MONTET informe les membres du conseil communautaire qu'une consultation, sous procédure adaptée, a été lancée le 25 novembre 2020 pour la réalisation de travaux de marquage routier. Il propose, conformément à l'avis favorable du bureau et après négociation des offres, d'attribuer les lots de ce marché dans les conditions suivantes :

- Lot n° 1 – Sur la commune de Morzine
 - Entreprise : SIGNATURE
 - Montant du DQE : 251 474,00 € HT (sur 4 ans)
- Lot n° 2 – Sur les autres communes de la CCHC
 - Entreprise : SIGNATURE
 - Montant de l'offre : 294 762,32 € HT (sur 4 ans)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer les lots dans les conditions précisées ci-dessus.

3- Personnel

3.1 Centre de vaccination du Haut-Chablais : création d'un emploi non permanent d'agent d'accueil pour accroissement saisonnier d'activité

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de créer un emploi non permanent d'agent d'accueil au centre de vaccination du Haut-Chablais pour accroissement saisonnier d'activité, à temps non complet (80%), du 1^{er} mai 2021 au 15 juin 2021.

3.2 DDVA : création d'emplois non permanents

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de créer

- un emploi non permanent d'hôtes(se) de caisse polyvalent(e) pour accroissement saisonnier d'activité, à temps complet, du 1^{er} juin 2021 au 30 septembre 2021,
- un emploi non permanent d'hôtes(se) de caisse polyvalent(e) pour accroissement saisonnier d'activité, à temps non complet (80%), du 16 juin 2021 au 30 septembre 2021.

3.3 DDVA : création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal 2ème classe en vue d'un avancement de grade

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de créer, à compter du 1^{er} juin 2021 et en vue d'un avancement de grade, un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2ème classe, à temps non complet (28 heures par semaine).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de cet emploi au 1^{er} juin 2021 et la suppression de l'emploi adjoint administratif de 2ème classe sur lequel se trouve actuellement l'agent éligible à l'avancement de grade.

La création de cet emploi devait normalement se faire à temps complet avec mise à disposition à hauteur de 20 % au profit de la commune de Morzine pour travailler sur le projet de Maison du Bourg. Après accord avec l'agent et compte tenu que la mise à disposition ne se fera que jusqu'à fin septembre 2021 dans un premier temps, il a été décidé de rester sur une durée de 28 heures par semaine et de régler à l'agent des heures complémentaires pour le temps où elle sera mise à disposition de la commune.

4- Économie : avenant n° 2 à la convention FRU passée avec la Région Auvergne Rhône-Alpes

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que la Région vient de valider de nouveaux dispositifs d'urgence dont les dossiers doivent être déposés par les entreprises avant le 30 avril 2021 :

- entreprises créées ou reprises en 2020 de moins de 20 salariés : aides de 500 à 10 000 € sur le capital des emprunts ou les investissements réalisés en 2020,
- centres de vacance de moins de 50 salariés : aides de 500 à 30 000 € sur le capital des emprunts ou les investissements,
- acteurs économiques menacés de disparition (perte de CA de plus de 50%) : aides de 500 à 10 000 € sur le capital des emprunts, les investissements réalisés en 2020 ou les loyers payés en 2020. Aide non cumulable avec les autres aides exceptionnelles liées à la crise sanitaire.

Il précise que ces aides sont conditionnées :

- à une attestation du Maire de la commune validant que l'entreprise rencontre des difficultés (uniquement pour la 3ème aide),
- au fait que la CCHC participe à hauteur de 1/3 de cette aide via le FRU.

Le Bureau du 2 avril 2021 ayant donné son accord pour l'utilisation de sa contribution sur ces trois nouvelles aides, et abonder cette contribution si nécessaire, il propose de passer un avenant n° 2 à la convention FRU initiale.

Sophie COTTET aimerait savoir par rapport à quoi doivent se baser les Maires pour établir les attestations demandées. Fabien TROMBERT précise qu'il appartient à chaque Maire de se renseigner par ses propres moyens.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de passer l'avenant à la convention FRU.

5- Accueil des gens du voyage : participation au SYMAGEV

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que, en application du schéma départemental 2021-2027, la CCHC doit participer au déficit de fonctionnement de l'aire de grand passage d'Allinges. Après négociation avec la SYMAGEV, propriétaire et gestionnaire de cette aire, il précise qu'un accord a été trouvé pour une participation communautaire au prorata du nombre d'habitants, soit 6 468,50 € au titre de l'année 2020, et propose donc de verser cette participation.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le versement au SYMAGEV d'une participation de 6 468,50 euros au titre de l'année 2020.

Prochaine réunion : le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que la prochaine réunion aura lieu le mardi 25 mai 2021 à 18h à Morzine.

Au Biot, le 22 avril 2021

Le Président
Fabien TROMBERT